

**Date de convocation du Conseil Municipal : 26/10/2022**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **23**

Nombre de membres présents : **19**

Nombre de membres qui ont pris part au vote : **22**

**Secrétaire de séance : M. Frédéric TRON**

**Présents : M. BENOIT Denis, M. SYLVAIN Fabien, Mme PIEYRE Marie-Josèphe, M. JEGOU Laurent, Mme GIRARD Monique, M. CHENIER David, M. CHOUPAS Sébastien, M. BARNIER Éric, Mme BEAUCREUX-DERVIN Brigitte, Mme BODIN-CASALIS Rodène, Mme CAUMETTE Sylvie, M. CHAZALETTE Vincent, Mme DEGALLAIX-GIRAUD Sylviane, Mme FAURE Sylvie, Mme FURNON Sandrine, M. MARLHENS Denis, Mme MERIEAU Catherine, M. MERIEAU Thierry, M. TRON Frédéric.**

**Absents excusés : Mme AUDINOT Sylvie, Mme DE MEYER Justine, Mme ETROY Muriel, M. HUYGHE Philippe.**

**Absents : Néant**

**Pouvoirs : Mme AUDINOT Sylvie donne pouvoir à Catherine MERIEAU, Mme ETROY Muriel donne pouvoir à Brigitte BEAUCREUX-DERVIN, M. HUYGHE Philippe donne pouvoir à Denis BENOIT.**

<b><u>N° d'ordre</u></b>	<b><u>Objet</u></b>
2022_11_01	<b>SDED</b> : Co-financement d'une prestation intellectuelle préalable à la rénovation de l'école maternelle
2022_11_02	<b>Enercoop</b> : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) spontanée pour le développement d'un projet photovoltaïque
2022_11_03	<b>DM n°2</b> : Budget Principal - Section d'Investissement et de Fonctionnement – Virement de crédits
2022_11_04	<b>DM n°3</b> : Budget Principal - Section d'Investissement– Virement de crédits
2022_11_05	<b>Association Pratique Football Aoustois</b> : Subvention
2022_11_06	<b>Contrats d'assurance des risques statutaires 2023-2026</b>
2022_11_07	<b>Généralisation du RIFSEEP aux agents contractuels</b>
2022_11_08	<b>Personnel communal</b> : Détermination du taux de promotion

***La communication au public***

*Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (le droit d'accès aux « procès-verbaux » s'étend également aux délibérations elles-mêmes et à toutes les pièces annexées aux procès-verbaux), des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux, et les publier sous sa responsabilité.*

*Cette communication peut s'opérer :*

- par consultation gratuite sur place, à condition que la préservation du document le permette ;*
- par la délivrance d'une copie aux frais du requérant ;*
- par courrier électronique.*

**Article L2121-25 du CGCT – Modifié par Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - art. 4**

*Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.*

*Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022.*